

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix janvier, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLÉ Guy (arrivé en retard), M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. TURBLIN Vincent, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy.

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 05/01/2017

Date d'affichage : 05/01/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR :

- Transfert de compétence PLUI à CCLBN,
- Demande d'aide pour travaux d'extension SDIS de Chantenay,
- Indemnité et frais kilométrique agent recenseur,
- Proposition Pays Vallée de la Sarthe : Diagnostic groupé éclairage public,
- Affaires diverses.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLUI À CCLBN
(2017-01-01)

Madame le Maire présente le transfert de compétence automatique prévu par la loi ALUR du 24 mars 2014 vers les communautés de communes concernant le Plan Local d'Urbanisme.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour accepter ou refuser ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le transfert de compétence du PLUI vers la communauté de communes Loué Brûlon Noyen.

DEMANDE D'AIDE POUR TRAVAUX D'EXTENSION SDIS DE CHANTENAY
(2017-01-02)

Madame le Maire explique que le SDIS de la Sarthe envisage des travaux d'extension au Centre d'Incendie et de Secours de Chantenay-Villedieu et sollicite la commune pour une participation calculée au prorata de la population par rapport à la population totale desservie par le CIS, ce qui représente un montant de 2 578 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de participer aux travaux pour un montant de 2578 €.

INDEMNITE ET FRAIS KILOMÉTRIQUE AGENT RECENSEUR
(2017-01-03)

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer sur la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de verser un salaire d'un montant de 1000 € net à l'agent recenseur.

PROPOSITION PAYS VALLÉE DE LA SARTHE : DIAGNOSTIC GROUPÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC
(2017-01-04)

Madame le Maire fait part de la proposition du Pays Vallée de la Sarthe qui consiste au lancement d'un diagnostic groupé de l'éclairage public permettant de bénéficier d'un état des lieux technique, énergétique et financier du parc afin de prévoir les futurs investissements de la commune. Elle indique que le parc d'éclairage public est récent sauf pour l'impasse de la Roquentinière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité la proposition du Pays Vallée de la Sarthe.

AFFAIRES DIVERSES

- Afin de contribuer à la réduction des consommations énergétiques, le Pays Vallée de la Sarthe a mis à disposition des communes 2000 lots d'ampoules LED qui seront distribués aux ménages en situation de précarité et aux retraités modestes.
- Informations concernant des réunions pour le correspondant Défense.
- Les travaux de l'entrepôt communal ont bien avancé.
- Une nouvelle commande de luminaires pour Noël devrait avoir lieu en 2017.

La séance est levée à 21h31